

Le 20 janvier 2007

Bureau d'audiences publiques sur l'environnement (BAPE)
Commission du BAPE
575, rue Saint-Amable; bureau 2 10
Québec (Qc) G1R 6A6

Objet : Dépôt de mémoire – Projet d'implantation du terminal méthanier Rabaska et des infrastructures connexes

Monsieur Le Président,
Messieurs les commissaires du BAPE,

Depuis le tout début de l'annonce de ce projet, je suis ce dossier de près, j'assiste aux réunions et je lis tout ce que je peux trouver sur ce sujet.

Je crois que je n'ai pas besoin de réfléchir longuement pour conclure que ce projet est Inacceptable et impensable dans notre région. Veuillez donc prendre note que je suis tout à fait **CONTRE** ce projet pour les raisons suivantes :

Sécurité maritime et terrestre

J'aimerais réagir au document du promoteur intitulé « Aperçu de l'étude d'impact préliminaire sur l'environnement » qui conclut que l'échouement est l'accident le plus susceptible de se produire. Ce n'est pas du tout rassurant! Rappelons-nous seulement quelques événements de 1999 survenus dans le tronçon Escoumins/Québec : échouement du paquebot Norwegian Sky à proximité de l'embouchure du Saguenay (24-09-1999); échouement et perte totale du navire Alcor, non loin de la pointe-est de l'Île d'Orléans (09-11-1999); la quasi-collision entre le navire-citerne Eternity et le porte-conteneurs Canmar Pride à proximité de Saint-Jean, Île d'Orléans (05-12-1999). Est-ce un hasard ? Je ne crois pas, c'est tout simplement la réalité de notre fleuve.

Le promoteur a lui-même dit lors de l'audience publique du 12 décembre 2006 à 19h46 que « Toute activité humaine comporte un risque »

Dans le journal Le Soleil, du 27 septembre 2006, il est écrit que « En mars 2006, le libéral Thomas Mulcair a avancé que ses objections dans le dossier Rabaska étaient en partie responsables de son expulsion du Conseil des ministres. Peu avant de perdre son poste, il avait visité des installations semblables à Boston, aux États-Unis, pour en conclure que Rabaska posait un problème de sécurité à Lévis.

Respect des citoyens et acceptation sociale

Les promoteurs du projet de terminal méthanier de Rabaska se sont engagés publiquement à maintes reprises par les voix de messieurs Glenn Kelly et Robert Tessier, entre autres, à ne jamais imposer leur projet et à travailler en harmonie avec la population. Ce projet s'éloigne de plus en plus des critères d'acceptation sociale et de développement durable. Lisez-vous les journaux, écoutez-vous les nouvelles à la télévision ? Car plusieurs manifestations ont été réalisées contre ce projet et des pétitions contre ce projet ont déjà été déposées. Allez-vous tenir compte de ces pétitions?

À Beaumont, 72% ont voté contre. À l'Île d'Orléans également, il y a rejet de ce projet comme l'indique une résolution du Conseil municipal de St-Laurent et une pétition a été signée par plus de 70% des électeurs de Ste-Pétronille.

Depuis le tout début des centaines de pancartes « Non à Rabaska » ont été installées dans la zone convoitée. Les gens le disent haut et fort qu'ils sont contre ce projet.

Thomas Mulcair a déjà dit que « Rabaska ne devrait pas voir le jour là où il a été projeté! Rabaska est l'exemple classique du projet qu'on tente d'imposer du haut vers le bas! ».

Ce projet va à l'encontre du Règlement 523 adopté par la municipalité de Beaumont empêchant la construction du terminal dans l'endroit sélectionné par les promoteurs et concernant l'entreposage de matières dangereuses sur son territoire et dans un rayon de 1 km des limites de la municipalité

Plus de 452 familles sont touchées par ce déracinement. Au moins 134 familles vivent dans un rayon de 500 mètres à 1 500 mètres des installations maritimes et terrestres. Un port méthanier à Lévis aurait pour conséquence la dégradation définitive de la beauté des lieux (Île d'Orléans et fleuve compris) et la sécurité de ses habitants. Êtes-vous capables d'avoir de l'empathie pour les familles qui auraient à vivre trop près des installations ? Il n'y a évidemment aucun avantage à demeurer près d'infrastructures de cette ampleur.

L'école Sainte-Famille est menacée.

Il est à noter qu'en France les ports méthaniers sont installés à plus de 2 km de la première résidence. Ici dans ce projet, il est question que la première maison soit à l'intérieur de 1,5 km. Est-ce que les Québécois seraient moins importants que les Français ?

Pollution atmosphérique = changements climatiques

Ce projet rejeterait annuellement 146 000 tonnes de gaz à effet de serre (GES) soit l'équivalent de 37 000 automobiles, et ce, dès 2010. La pollution causée par le transport et de la liquéfaction du GNL, les nitrites et nitrates rejetés au fleuve, les sédiments remis en surface, les quantités de polluants de l'air de ce projet dépasseraient les normes. En plus, nous sommes en plein Protocole de Kyoto. Je crois que ça n'a pas de bon sens. Continuons à utiliser l'énergie hydro-électrique et encourageons les énergies vertes telles l'énergie solaire, la géothermie et l'énergie éolienne.

C'est impensable de croire que des infrastructures d'industries lourdes soient projetées si près de résidences à Lévis, Ville-Guay, Beaumont et St-Joseph de Lévis. Je ne suis pas d'accord qu'il y ait une augmentation de GES au-dessus de ces villes.

L'augmentation des gaz à effet de serre cause des problèmes pulmonaires et respiratoires, cancer, catastrophes naturelles (ouragans violents américains que nous connaissons déjà), smog.

Extrait du site « PasseportSanté.net »/Actualités/Dossiers/Article complémentaire. Dossier : *Pollution de l'air : des effets sur la santé. La pollution nuit à la santé : des preuves. La communauté scientifique est aujourd'hui unanime : la pollution de l'air a des impacts négatifs importants sur notre santé. Elle est, entre autres, à l'origine de nombreux décès prématurés, de séjours à l'hôpital, de l'apparition de plusieurs maladies respiratoires et cardiovasculaires, et de cancers.*

Plus de pollution, plus de maladies ? Les chercheurs de l'étude du *Lancet* ont conclu qu'une augmentation des polluants dans l'air entraîne directement une augmentation des maladies cardiorespiratoires et de la mortalité qui est associée à une réduction de l'espérance de vie.

Des gens meurent. « Selon les statistiques de Santé Canada, à Québec, une ville de 600 000 habitants, 400 individus meurent chaque année de la pollution de l'air. *Effets à long terme.* Plusieurs spécialistes disent que la pollution de l'air pourrait être l'un des facteurs qui expliqueraient l'augmentation des cas d'allergies depuis quelques années.

Extrait du site « *PasseportSanté.net* »/Actualités/Nouvelles. Par Pierre Lefrançois. La planète est malade, il faudrait la soigner, dit l'ONU. Le constat des experts est sans équivoque. Plus de 60% des écosystèmes dont dépend l'espèce humaine sont menacés. Quinze (15) des vingt-quatre (24) grands écosystèmes de la planète subissent actuellement des stress tels qu'ils sont susceptibles d'affecter sérieusement les humains. L'apparition de nouvelles maladies et de parasites, l'épuisement de réserves d'eau potable, l'augmentation du nombre de zones côtières « mortes », le déclin des pêcheries, la disparition des forêts, la détérioration des terres agricoles et les changements climatiques créent une situation d'extrême urgence qui commande des interventions immédiates et draconiennes.

Extrait du site « *PasseportSanté.net* »/Actualités/Entrevues/La planète, notre seule et unique maison. Entrevue avec David Suzuki, généticien et environnementaliste. Il y a de plus en plus de décès des suites de l'asthme. Pas moins de 12% des enfants canadiens sont asthmatiques. Nos enfants nous avertissent que l'air que nous respirons fait problème. La pollution de l'air menace la survie de bien des animaux et des plantes, mais nous n'y portons pas attention.

Après un périple de 430 jours au pôle Sud, le chef de mission et biologiste, Jean Lemire fait un rapport des preuves troublantes du réchauffement planétaire. Il dit que « La pire chose que les gouvernements peuvent faire, c'est d'essayer de gagner du temps. Ce qu'on a le moins en ce moment, c'est le temps ». Il faut donc agir maintenant.

Il faut réagir vite à renverser la vapeur de cette pollution qui est devenu un problème majeur planétaire. Chaque petit geste compte pour diminuer les gaz à effet de serre.

Pollution du paysage

En 1985, la Ville de Québec, berceau de la civilisation française en Amérique du Nord, est proclamée site du patrimoine mondial par l'UNESCO.

L'île d'Orléans, depuis 1972, est désignée comme un lieu historique protégé. Le promoteur n'a aucun respect envers le patrimoine.

C'est impensable de croire qu'une industrie lourde projette de s'installer en face de l'île d'Orléans, île qui a bercé le grand poète et interprète québécois, Félix Leclerc.

C'est impensable de croire que les Français, qui ont colonisé notre région, veuillent y installer un projet de cette ampleur pour y détruire de si beaux paysages.

Nous faisons face à un envahisseur qui menace une zone résidentielle et agricole.

La qualité de vie menacée par la pollution par le bruit que cette industrie peut produire.

Étude d'impact de Rabaska

Je crois qu'elle est peu crédible et incohérente car elle est réalisée en grande partie par SNC-Lavalin qui détient des actions dans Gaz Métro dont voici quelques affirmations : le promoteur avance que partout dans le monde, ce sont des zones industrielles ou éloignées de résidents qui accueillent ce genre d'infrastructures. Le promoteur parle d'un rapprochement des objectifs du Protocole de Kyoto en utilisant davantage de gaz naturel... Le promoteur n'est même pas capable de garantir le niveau de transfert des usagers du charbon ou de l'huile lourde vers le gaz naturel. De plus, les scientifiques qui étudient les dangers liés au GNL s'entendent tous pour dire que de telles industries devraient toujours être érigées loin de tout milieu habité. Selon certains, les zones de danger varient de 1,8 km à 5,5 km des installations de GNL. Qui doit-on croire, les scientifiques ou les vendeurs de gaz ?

Ville de Lévis

La Ville de Lévis n'a jamais parlé des conséquences des citoyens qui habitent près du site convoité. La mairesse ne parle que d'argent et elle n'a aucune conscience morale, ni d'empathie. Le 3 juillet 2006, la Ville de Lévis a signé une entente d'une durée de 35 ans, renouvelable sur 50 ans, sans s'être appuyée sur la moindre analyse coûts-bénéfices indépendantes. Est-ce là une attitude responsable pour des élus ? C'est tout à fait irresponsable de signer des ententes avec le promoteur avant même que le projet soit accepté.

D'ici 25 ans, que sera devenue la Ville de Lévis en acceptant ce port méthanier ? Si les élus avaient voyagé quelque peu dans le monde, ils se seraient rendus compte bien vite que lorsqu'un port méthanier s'installe, des industries chimiques polluantes s'ajoutent automatiquement. Lévis aura à l'Ouest Ultramar et à l'Est Rabaska, elle sera bien fière de porter le titre de : « LÉVIS CAPITALE NATIONALE DE LA POLLUTION »

Un prix à payer!

La santé et la qualité de la vie n'ont pas de prix. Il faut penser aux générations futures. Ça ne m'intéresse pas que ma région serve de poubelle à une compagnie de gaz.

Le prix à payer c'est des maux de tête, détresse psychologique, problèmes respiratoires. Mais ça, qui peut bien s'en préoccuper ?

Ce que le promoteur offre en soit disant dédommagement est très peu car la valeur sentimentale de nos maisons n'a pas de prix.

Je vous rappelle que les retombées de taxes promises (7M\$ de taxes foncières annuellement en cas de réalisation de ce projet) par le promoteur ne représentent que 63 \$ par citoyen, ce n'est pas très important sur le compte de taxes si on compare ensuite le nombre d'emplois créé (55) à ceux déjà présents dans le parc industriel de Lauzon (800). C'est très peu payé pour tous les problèmes causés en retour.

Environnement et écologie

Les résidents ont droit à un environnement sain. De plus en plus, on repousse les zones forestières et agricoles pour construire des zones résidentielles et commerciales. C'est inacceptable.

Je trouve que le promoteur donne une bien faible valeur à la tourbière Pointe-Lévis qui a une valeur naturelle inestimable.

Les terrains situés à la Pointe-à-la-Martinière sont dédiés à des fins récréatives et de conservation.

Les personnes qui sont pour ce projet n'habitent même pas dans la zone ciblée et se fichent bien de ce qui peut arriver aux résidents de cette zone. Tout ce dont ils pensent c'est à l'argent, rien qu'à l'argent que ce projet va rapporter.

Avec tout ce qu'on entend comme problèmes environnementaux aujourd'hui, comment se fait-il que ce projet tienne encore debout ? Je ne crois pas le promoteur quand il dit que le gaz naturel est réservé au Québec et à l'Ontario et qu'il sera moins cher. C'est évident que c'est pour les États-Unis. Nous avons une pétrolière à St-Romuald et notre essence est plus chère qu'à Montréal. Où est la logique ?

Au Québec et au Canada, les gouvernements sont beaucoup trop peu tolérants en matière de réglementation environnementale.

Conclusion

Finalement, les gouvernements devraient travailler ensemble afin de trouver des solutions réalisables et concrètes afin de diminuer les gaz à effet de serre et la pollution atmosphérique qui se trouvent à être les plus grandes menaces prédominantes de ce temps. Je suis inquiète pour la démocratie lorsque je vois un gouvernement négliger les vrais enjeux pour rendre acceptable à la population un projet douteux.

Pourquoi déployer tant d'énergie pour une industrie lourde qui va à l'encontre de l'environnement, de l'écologie et du respect des citoyens, dont la qualité de vie est menacée. Ce projet n'a pas l'acceptabilité sociale. Laissez-nous notre territoire tel qu'il est. Ce projet doit avorter.

Est-ce trop demander de vouloir vivre dans un environnement sain en respectant le principe de biodiversité ? La qualité de vie et l'environnement sont plus importants que les dollars de Rabaska. Le droit à un environnement sain est désormais enchâssé dans la Charte québécoise des droits et libertés de la personne.

Il y a l'article 19.1 de la Loi sur la qualité de l'environnement qui dit que « Toute personne a droit à la qualité de l'environnement, à sa protection et à la sauvegarde des espèces vivantes qui y habitent (...) ». Le projet dont il est question ici est tout à fait à l'encontre de cet article.

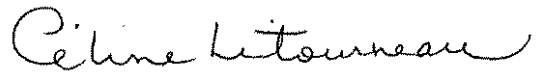
Je poursuis avec l'article 20 « Nul ne doit émettre, déposer, dégager ou rejeter ni permettre l'émission, le dépôt, le dégagement ou le rejet dans l'environnement d'un contaminant au-delà de la quantité ou de la concentration prévue par règlement du gouvernement ».

Dois-je vous rappeler que nous n'avons qu'une seule planète où vivre et qu'elle ne se porte pas bien. Vraiment pas bien ! Qu'allons-nous laisser à nos enfants et aux générations futures ? Nous avons une responsabilité sociale face aux problèmes environnementaux. Il faut s'en préoccuper maintenant et ne pas reproduire les erreurs du passé.

Dans la vie de tous les jours, moi et ma famille posons des gestes écologiques que ça soit par le co-voiturage, achat d'une voiture hybride, court déplacement à pied au lieu d'utiliser la voiture, compostage, recyclage, récupération, achats de produits écologiques et biologiques. Il y a plein de petits gestes que nous pouvons poser collectivement pour un monde meilleur mais ce n'est certainement pas en réalisant un projet comme celui-là que nous améliorons notre sort. Les gouvernements devraient travailler pour créer des incitatifs concrets tels subvention pour achat de véhicule hybride, subvention pour utiliser la géothermie, subvention pour achat de panneaux solaires, etc.

Monsieur Le Président, Messieurs les commissaires, aidez-nous à préserver notre environnement sain en jugeant inacceptable ce projet d'industrie lourde et polluante.

Je vous prie de recevoir, Monsieur Le Président et Messieurs les commissaires du BAPE, l'expression de mes sincères salutations. Merci de considérer mon mémoire

A handwritten signature in black ink, reading "Céline Létourneau". The signature is written in a cursive, flowing style.

Céline Létourneau